

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE CALVIN (APECC)
POUR L'EXERCICE 2018-2019

Comité :	APECC
Date et heure :	15 octobre 2019 à 19h00
Lieu :	Collège Calvin, cafétéria
Membres Comité présents :	Mme. Caroline Vinzio-James (présidente) M. Stephan Zwettler (trésorier) Mme Ana Guertchakoff (secrétaire) Mesdames Sophie Lhote, Sarah Caygill, Sabine de Kalbermatten van Vliet, Stéphanie Nizard et Alix de Dardel (membres)
Membre Comité absent :	M. Sandro Vecchio
Vérificatrice des comptes présente :	Carla Tedesco
Vérificatrice des comptes excusée :	Claudine Hentsch

Personnes présentes (y compris le comité) : 30

Ordre du jour :

1. Bienvenue, parole/questions à M. Balmer, Mme Meyer et Monsieur Thiébaud	2
Monsieur Vincent Balmer :	2
Monsieur Thiébaud :	3
Mme Meyer :	5
Questions des parents :	5
2. Tour de table, les membres du comité se présentent	8
3. Approbation du PV de l'AG 2018 (à consulter sur le site www.apecc.ch)	8
4. Rapport d'activité 2018-2019 – Acceptation du rapport (vote).....	9
Relations au sein du collège et procédures	9
Accueil des parents d'élèves de première année	9
Bal de Calvin.....	10
L'APECC et la FAPPO (Faitière des associations de parents du secondaire II)	10
Buffet de remise des diplômes de maturité et prix de la meilleure note en arts visuels.....	10
La cafétéria du collège.....	10
Membres du comité.....	10
5. Présentation des comptes :.....	11
6. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes :.....	12
7. Décharge du comité 2018/2019, élection du comité 2019/2020 et nomination des vérificateurs aux comptes	12
Démission de la présidente	12
Décharge du comité.....	12
8. Election du comité 2019/2020.....	12
9. Divers :	12

1. Bienvenue, parole/questions à M. Balmer, Mme Meyer et Monsieur Thiébaud

Caroline ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle donne la parole aux 3 invités de la soirée.

Monsieur Vincent Balmer :

Responsable du pôle scolaire de ADALIA (restauration pour EMS) qui a reçu cette année le mandat de gestion des restaurants scolaires du secondaire, entre autres Calvin. Monsieur Balmer gérait la cafétéria sous l'égide de la Migros l'année passée. Il connaît de ce fait déjà Calvin et son fonctionnement.

Organisation du restaurant :

- Horaires : 07h00-18h30 non-stop
- Carte du soir pour les cours du soir (Alice Rivaz)
- Le labo (fabrication pain et pâtisserie, jambon et charcuterie) est à ValFleuri
Tout le reste est cuisiné sur place au restaurant du Collège Calvin.
Moto de Adalia : tout faire maison.
- Application créée : bonneapp.ch
Simple d'utilisation : menus de la semaine et bon plan pour la journée
- Carte de fidélité : pour rester dans la tranche d'âge : sur leur téléphone, après avoir demandé l'autorisation aux parents.
Cette carte sera aussi proposée aux enseignants et à la direction.
- Les menus sont au label « fourchette verte » : équilibrés et contrôlés, vendus à CHF 8,90, avec une action à CHF 6,40 2x/mois
Menus un peu plus cher selon la saison (chasse en automne...) pour attirer le plus possible d'étudiants et enseignants, et créer une animation
- Matin : boisson chaude à CHF 1.—de 07h00 à 08h30
Après-midi : viennoiseries et snacks, boissons froides et chaudes
Fruits, salades, menus végétariens, thé froid maison artisanal CHF 1,50
- Monsieur Balmer prendra contact avec l'AECC
But : faire évoluer la carte avec tous, échange très important
Les étudiants ont un représentant développement durable grâce au petit jardin des élèves qui produisent quelques légumes.
- Collaboration avec le DIP pour le développement durable, projets en cours (compostage etc.), en accord avec tout le monde.
- Moyen de pré-paiement avec une carte : Adalia y travaille

La cafétéria est un lieu de vie agréable, souligne Mme Meyer, où on mange sainement et on partage des moments conviviaux. Les rencontres profs-élèves sont très importantes aux yeux de la direction qui remercie Monsieur Balmer pour son engagement. Cet état d'esprit a été construit et maintenu par Monsieur Balmer. De plus, on y mange vraiment bien !

Caroline remercie chaleureusement M. Balmer qui a offert l'apéritif de ce soir.

Monsieur Thiébaud :

Depuis une année, il est psychologue conseiller en orientation à Calvin : accompagne les élèves dans la construction de leur projet.

Monsieur Thiébaud travaille dans le cadre de l'OFPC (Office de Formation Professionnelle et Continue). Il intervient dans les CO et collèges. En effet, les jeunes ont souvent de la difficulté à s'orienter.

Monsieur Thiébaud est à 20% à Calvin : tous les jeudis, sur rendez-vous, soit par le site, par le maître de groupe, parfois sur les heures de cours (il fournit une excuse dans ce cas) : il aide l'élève à trouver la motivation, du sens à sa formation, intérêts professionnels, manière de travailler, définition des valeurs de l'élève : accompagnement des moments de transition entre les 4 années au collège.

Il anime les ateliers Boussole : séance d'info sur les facultés de Genève (à Unimail) et ateliers d'orientation 2 mercredi après-midi au Collège pour les 3^e et 4^e, puis possibilité pour les 3^e et 4^e de faire un stage dans une faculté d'Uni plusieurs demi-journées.

Monsieur Thiébaud relève que 30 à 40% des étudiants bifurquent en cours d'Uni.

Il accueille plutôt des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année, il en a reçu 60 l'an dernier. Il accorde 45 minutes par élève, le reçoit entre 1 et 3 fois ; les entretiens sont individuels avec élève, familles, parfois enseignants.

Le conseiller va également à la rencontre des doyens, et se sent de plus en plus (re)connu.

Information sur le système scolaire et professionnel, orienter. Souligne la difficulté pour les jeunes de choisir une voie, l'aide dans la construction de son projet en tenant compte de la réalité d'un monde qui change.

Quand le cadre scolaire est dépassé, il transmet le dossier au psychologue responsable. En effet, le Collège Calvin bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire avec infirmière et autres spécialistes.

Monsieur Thiébaud fait parfois des tests d'aptitude : de compétences cognitives, de logique (compréhension générale, orientation spatiale, logico-mathématique).

Intervention de Stephan Zwettler : sa fille y a fait appel et cela l'a confortée dans son choix, remerciements faits car elle a été bien rassurée. Devrait presque être un passage obligatoire pour chaque élève...

Sabine demande s'il pourrait être présenté lors des soirées des 1^{ère} en tout début d'année. Monsieur Thiébaud annonce qu'il se présente en direct dans toutes les classes de 1^{ère} année, avec Madame Mettraux l'infirmière.

Stephan et Sabine demandent à Mme Meyer si Monsieur Thiébaud pouvait intervenir lors de la présentation de début d'année. Mme Meyer est prête à lui accorder quelques minutes.

Madame Meyer précise qu'en janvier, les élèves scolairement en « situation délicate » sont conviés avec Monsieur Thiébaud et leur maître de groupe : ils leur présentent les autres formations possibles et tentent de relancer leur envie d'étudier (...)

Cependant, il faut faire attention à la manière de présenter le conseiller en orientation afin que les parents ne le comprennent pas « mal ». L'APECC y répond que ce n'est pas parce que l'on évoque la ré-orientation qu'elle se produira, mais c'est important de savoir que Monsieur Thiébaud est présent lorsque la question se pose. De plus, l'orientation n'intervient pas que lors d'échecs scolaires!

De plus, avec la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, tout est possible grâce aux passerelles. Monsieur Thiébaud précise que 70% des jeunes qui font une passerelle après une matu spécialisée ou professionnelle (apprentissage) d'une année, réussissent et entrent à l'Uni.

« Un élève qui réussit est un élève motivé à réussir », dit Mme Meyer : Il a un projet et sait pourquoi il doit réussir et étudier. Selon elle, le collège est un passage obligé pour des études supérieures mais ne donne pas un métier en soi. Mme Meyer précise que leur souci 1^{er} est la réussite des élèves, cependant une réorientation n'est pas un échec en soi : ils auront acquis quelque chose d'utile pour leur formation et leur avenir.

Monsieur Thiébaud laisse ses coordonnées et des flyers explicatifs.

Envoi en PDF à Caroline.

Question d'une maman : un enfant trop jeune pour faire un stage dans le domaine qui l'intéresse peut-il quitter le Collège pendant une semaine ? Mme Meyer laisse la possibilité ouverte, à analyser au cas par cas.

Le Collège propose des stages d'observation de 2-3 jours, et d'expérimentation 5 jours, pendant les vacances ou pendant les cours.

Doc officiel sur le site de la cité des métiers (info-stage) : voir la fiche de stage ci-joint (à Caro)

Mme Meyer :

Est directrice depuis 10 ans, auparavant adjointe et enseignante de français.

Mme Meyer apprécie la relation avec APECC et parents. Selon elle, l'encadrement passe par nous tous, par ces moments d'échanges riches d'informations. Mme Meyer rencontre régulièrement l'APECC et ensemble ils mettent à plat les préoccupations. Cela rassure parents et élèves, il y a des situations riches en échange et collaboration, très appréciés.

Mme Meyer déclare avoir certainement été mal comprise lors des 1ères réunions avec parents : elle insiste simplement sur le fait que Calvin offre une formation très exigeante qui prépare à l'Uni ou hautes écoles polytechniques. Malheureusement, nous vivons dans une société anxigène pour élèves et parents. Direction doit maintenir ces exigences et garder la possibilité d'y répondre, sans laisser les élèves seuls : les accompagner. Les portes des bureaux ouvertes : les rencontres avec doyens (sur rendez-vous) sont toujours possibles.

Mme Meyer précise que pour elle le contact avec les élèves aussi nécessaire : Calvin est un lieu d'étude et de vie en commun. Son adage : « Il y a un temps pour le travail et un temps pour l'étude » parle de lui-même et la directrice s'associe volontiers à la vie festive estudiantine et aux voyages d'étude.

Questions des parents :

- 1) Plus grande harmonisation ou uniformité entre cours d'une même matière, que les enseignants suivent les mêmes programmes : y-a-t-il des épreuves en commun par exemple ?

Réponse de Mme Meyer : tous les enseignants ont des objectifs d'apprentissage communs par degré. Les maîtres revendiquent la liberté académique. D'où les disparités :

Soit on exige l'évaluation commune (ce qui selon la directrice donne l'illusion d'une harmonisation), ce qui peut être dangereux si le parcours avant l'évaluation n'est pas le même pour tous les élèves.

Soit on favorise les espaces de concertation entre les enseignants : demi-journées d'étude où on parle d'harmonisation des cours.

Les doyens et la direction interpellent les maîtres après avoir assisté à des cours durant lesquels la direction s'est rendue compte de pratiques divergentes.

Harmonisation des examens de maturité : au niveau du Collège de Genève : une analyse est faite après chaque matu de juin avec des tableaux comparatifs des examens de maturité qui ne sont pas les mêmes pour tous.

Mme Meyer annonce que l'on tend vers un énoncé par établissement, avec des nuances. Pour le français par exemple, c'est impossible ou presque car on n'impose pas les lectures enseignées. Le cadre est donc commun mais cela se décline avec des nuances, des modalités différentes dans ce cadre.

Demande d'un parent : est-ce que les élèves de 4^{ème} ont le même programme en maths ? selon elle, ils devraient avoir le même barème et les mêmes questions pour savoir si un élève est prêt pour le poly ou pas, par exemple ?

Réponse de la directrice : il y a une tendance à uniformiser le barème, à faire des examens communs à tout le monde : Elle explique les mécanismes pour harmoniser ces notes :

D'abord, les maîtres sont réunis en conférence de groupe.

Puis en conférence de discipline.

Puis se réunissent les présidents de groupe de chaque établissement de chaque discipline.

Durant ces réunions, les disparités sont discutées et la majorité des points de vue sont adoptés dans un sens ou dans un autre.

Un parent souligne que des différences apparaissent avec changement de niveau, car les profs ne suivent pas les élèves d'une année à l'autre.

Mme Meyer répond qu'ils essayent de ne pas changer de prof en maths et français entre la 3^{ème} et la 4^{ème}. Il faut aussi faire attention aux retours des élèves qui interprètent les faits à leur manière (par exemple livre « jamais lu » qu'il a en réalité étudié mais « oublié »).

Aborder les approches didactiques des différents profs est une difficulté de plus pour les élèves mais aussi une excellente formation : acquérir une autonomie de travail. Mme Meyer insiste sur le fait de ne pas les mater, de les rendre autonomes et se poser la question de l'acquis d'une matière : si non : aller au cours d'appui.

Question d'un parent : y-a-t-il un cadre qui fixe le nombre d'épreuves que doit faire un enseignant ? et le barème ?

DM : Pas un nombre mais des « fourchettes »

Certains profs ont une autre stratégie d'apprentissage que d'autres et il n'y a malheureusement pas toujours d'équité de traitement.

D'autres parents rebondissent en annonçant que c'est arrivé, en économie par exemple, qu'un prof ne fasse pour un OS seulement un examen et la semestrielle : donc aucune possibilité de se rattraper !

Si le cas se présente, DM propose de faire remonter au maître de discipline puis au maître de groupe qui relaye au doyen responsable de la discipline.

Venir avec des questions et pas tout de suite des accusations.

Question d'un parent : pourquoi il n'y a pas toujours les points par exercice dans les évaluations ?

DM : les travaux intermédiaires ne remontent pas à la direction pour contrôle (rapport de confiance), cependant les points doivent y être.

Pour épreuves semestrielles 1-2 : maîtres

3-4 : doyens

Les points doivent être mentionnés sur les évaluations.

DM dit que l'élève doit dire lui-même que les points DOIVENT être mentionnés.

DM exige que tous les élèves doivent savoir les attentes qui se mesurent en fonction du poids accordé à chaque question.

Il faut faire la remarque si les évaluations ne comportent pas de points ; c'est une erreur qui DOIT être corrigée.

Question d'un parent : comment se passe la notation des évaluations de début d'année, en français et maths, qui sont restées sans note (pour « sonder » le terrain) ?

DM : Les enseignants font un test non évalué, photographie des compétences de la classe, qui doit restituer aux élèves leur position dans le cadre maths, algèbre, langues.... « flou artistique » dont la directrice doute. DM conseille la maman (et les autres) de clarifier cela directement avec l'enseignant.

DM explique le fonctionnement des NIP (notes intermédiaires) car au collège il y a 2 semestres et non plus 3 trimestres comme au primaire et au cycle.

Responsabilité du conseil de direction : chaque prof rend une fois par année au moins une enveloppe avec les énoncés, les épreuves corrigées, le barème et les résultats de la classe. Les notes ne seront pas rendues avant que le conseil de directions les ait supervisés. Ceci peut expliquer un temps de latence entre l'évaluation concernée et la remise des notes.

Remarque d'un parent :

Un enfant est puni s'il est arrivé en retard. Que se passe-t-il si c'est un enseignant qui arrive en retard ?

DM : Devoir d'éducabilité, 45 minutes de cours. Valable pour les profs et les élèves. Il y a aussi un devoir d'exemplarité exigé par Mme Meyer. Cependant, il y a 120 maîtres que la directrice ne veut pas policer. Elle précise que les parents

peuvent manifester leur mécontentement et se tourner vers l'enseignant avec un déficit de cohérence et lui faire part de leur ressenti.

DM dit que cela ne doit pas être répétitif à devenir du dilettantisme de part et d'autre : avoir le bon sens des droits et des devoirs.

Règle unique pour prof ET élève (boire en classe, utiliser le portable...)

Caroline précise que l'APECC remonte les peu de problèmes qui arrivent mais cela correspond à un très petit pourcentage des enseignants.

DM : admire la qualité dynamique et le souci didactique et pédagogique d'une grande majorité des maîtres. Il y a une révolution permanente dans l'enseignement, avec un enrichissement et questionnement perpétuels pour que les élèves s'imprègnent des savoirs et connaissances de la meilleure manière possible.

Remerciements de Madame la Directrice sur cette manière informelle de dialoguer lors de ces réunions APECC. Elle souligne que les inquiétudes des parents sont légitimes et qu'il y a aussi une volonté de sa part de défense des enseignants Dialogue pour réfléchir à comment construire la réussite de nos enfants.

2. Tour de table, les membres du comité se présentent

Alix de Dardel : 3^{ème} année au comité, 2 jumelles en 3^{ème}

Ana Guertchakoff : secrétaire sortante car son enfant est désormais hors collège

Sarah Caygill : Une fille en 4^{ème}

Sabine de Kablermatten van Vliet : 3^{ème} année au comité, 1 fille en 3^{ème} et une autre en 11^è du CO qui sera sûrement à Calvin l'an prochain

Sophie Lhote : 2^{ème} année au comité, une fille en 2^{ème}

Caroline Vinzio-James : son fils a fait sa matu en 2019 et sa fille s'est réorientée, quitte le comité après 6 ans dont 2 de présidence.

Stephan Zwettler : depuis 4 ans, un fils en année de matu et sa fille a fait sa matu en 2019, année de transition durant laquelle il remet le poste de trésorier (relais)

Bezen Erkmen-Hong : un fils en 2^è année et entre cette année dans le comité pour assurer le poste de trésorière

Svetlana Tzarkova : une fille en 4^{ème} et entre cette année au comité

Stéphanie Nizard : 3 ans au comité, quitte car sa fille a obtenu sa matu en 2019

3. Approbation du PV de l'AG 2018 (à consulter sur le site www.apecc.ch)

Le PV de l'AG 2018 est approuvé à l'unanimité. Le comité rappelle aux membres présents qu'il peut être consulté sur le site internet de l'APECC.

4. Rapport d'activité 2018-2019 – Acceptation du rapport (vote)

Caroline Vinzio-James nous présente le rapport des activités de l'APECC pour l'exercice 2018-2019.

Relations au sein du collège et procédures

Nous avons rencontré Mme Meyer à deux reprises. La première rencontre s'est déroulée avec la présence de deux doyens et la seconde, avec un doyen, un membre du corps enseignant ainsi que des membres de l'AECC.

Ces rencontres nous permettent d'obtenir des réponses aux questions que se posent les parents et nous permettent de recevoir des informations concernant la vie du collège.

Nous avons été entendus dans notre demande que la réunion destinée aux parents d'élèves de première année ait lieu à la rentrée et qu'elle soit suivie d'une rencontre avec le maître de groupe. Nous en remercions la direction.

L'équité de traitement et une harmonisation responsable sont les thèmes qui nous tiennent à cœur et que nous avons réitéré lors de nos entrevues avec la direction.

Nous nous réjouissons de deux mesures mises sur pied par le DIP qui vont dans le sens de nos revendications et qui sont :

1. Plus d'évaluations d'enseignants qui sont faites par la direction et qui peuvent aussi être menées par les doyens.
2. L'introduction d'une directive contre la maltraitance qui oblige toute personne engagée au sein des établissements scolaires de faire remonter des suspicions de maltraitance. Des attitudes qui paraissent hier encore acceptables ne le sont plus. Ainsi, des remarques déplacées sur les aptitudes de l'élève, des remarques sexistes et autres ne sont plus tolérables ni tolérées.

Accueil des parents d'élèves de première année

L'APECC était présente le 22 novembre 2018 et Sandro a présenté l'association. Notre plus grand frein est notre difficulté de communiquer avec les parents car les moments pour les rencontrer sont rares et nous n'avons pas accès à leurs adresses mail. Nous disposons cependant d'un site internet à jour. Par ce biais, les parents qui le désirent peuvent nous contacter, connaître les dates de nos réunions et suivre les actions que nous menons.

Bal de Calvin

Les élèves ont organisé leur traditionnel Bal mais l'ont fait en partenariat avec d'autres collèges cette année, à l'Hôtel Ramada de la Praille. L'APECC a financé la partie sécurité de l'événement. Les bénéfices de la soirée ont été reversés à une action caritative.

L'APECC et la FAPPO (Faitière des associations de parents du secondaire II)

Caroline Vinzio et Stéphanie Nizard ont représenté l'APECC au sein de la FAPPO. En outre, Caroline était vice-présidente de la FAPPO. Sophie Lhote, qui est aussi membre du comité de l'APECC en assure la trésorerie. L'APECC est de ce fait bien représentée auprès de la faitière. Ces fonctions nous permettent de rencontrer régulièrement la conseillère d'État chargée du DIP et la direction du Secondaire II ainsi que les représentants des autres associations de parents d'élèves.

Une campagne d'information visant les jeunes sur le sujet de la violence en couple a retenu l'attention de la FAPPO depuis plus d'une année. Elle se poursuit et le collège Calvin devrait accueillir cette campagne au cours de cette année scolaire. Elle a déjà touché la moitié des élèves du Secondaire II. Pour cette campagne, nous travaillons en étroite collaboration avec l'association AVVEC et le DIP.

Buffet de remise des diplômes de maturité et prix de la meilleure note en arts visuels

Ainsi que le veut la tradition, l'APECC a participé financièrement au buffet offert aux parents à l'issue de la cérémonie de remise des diplômes de maturité.

Nous avons aussi offert la somme de 300.- chacun à deux élèves qui ont obtenu la meilleure moyenne ex-aequo dans leur option « arts visuels »

La cafétéria du collège

Nous avons rencontré à deux reprises M. Vincent Balmer, responsable de la cafétéria du collège. En mains de la Migros en 2018/2019, cette dernière a décidé en mai 2019 de se séparer des cafétérias d'établissements scolaires et c'est désormais Adalia qui gère les cafétérias. Monsieur Balmer a été réengagé par ces derniers.

Membres du comité

Nous avons beaucoup de chance de pouvoir compter sur de nombreux membres au sein du comité de l'APECC, ce qui n'est pas le cas dans tous les collèges.

C'est une chance de pouvoir présider une association qui compte des parents engagés et enthousiastes, il y a une très bonne ambiance dans le comité et Caroline les remercie tous chaleureusement !

5. Présentation des comptes :

La situation financière de l'APE du Collège Calvin est excellente. L'association dispose d'une fortune de 14'509.80 au 30 juin 2019, soit l'équivalent d'environ 3 exercices annuels. (rapport complet joint au PV)

Le nombre des membres est passé de 128 à 134 soit une augmentation de 4%. Si on compare avec les 168 de l'année scolaire 2016/2017 cela reste cependant en dessous de notre potentiel.

En ce qui concerne nos recettes, les chiffres sont faussés suite au changement de la date de bouclage des comptes qui est passée de fin août à fin juin. Comme les paiements arrivent principalement entre juillet et octobre, nous avons ainsi perdu – dans les comptes de cet exercice – environ 50% de nos recettes qui s'élèvent ainsi à 2'515.-. Comme nous avons en plus effectué le remboursement d'une cotisation erronée de 910.- figurant dans les comptes de l'exercice précédent, le produit net tombe à 1'605.-. Notons que certains membres ont eu la générosité de nous faire des dons allant de 5 francs à 70 francs. Merci à eux !

En ce qui concerne nos dépenses, elles s'élèvent à 5'038.35, ce qui constitue une baisse de 13% par rapport à l'exercice précédent. Les raisons pour cela sont des dépenses extraordinaires faite l'année dernière, à savoir, l'accordement du piano et l'achat de 2 microondes pour la cafétéria. Pour le reste, les frais sont restés pratiquement inchangés, à savoir 867.55 pour l'AG, 1'000.- pour la contribution au buffet des promotions, 1'500.- de soutien au bal des élèves et bien sûr le traditionnel prix d'art visuel qui a été décerné cette année à deux personnes ce qui représente une dépense de 600.-.

Ainsi, le résultat net de l'exercice est une perte de 3507.65 qui sont portés en diminution de notre fortune, qui s'élève, je le rappelle, à 14'509.80.

Remerciements sont fait au trésorier Stephan Zwettler.

6. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes :

Les Comptes sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

7. Décharge du comité 2018/2019, élection du comité 2019/2020 et nomination des vérificateurs aux comptes

Démission de la présidente

Cette année, Caroline n'a plus d'enfant scolarisé au collège Calvin et laisse donc sa place de présidente. Caroline a passé de nombreuses soirées dans cette cafétéria à débattre avec d'autres parents, des heures au sein de commissions du DIP, d'autres en réunion avec des personnes travaillant pour ce département. Elle précise qu'elle a beaucoup appris et est très heureuse qu'un comité sain continue cette toile que nous sommes nombreux à avoir tissé jusqu'ici.

Décharge du comité

Présentation du comité sortant auquel on donne décharge. Le comité sortant et la présidente sont remerciés pour tout le travail fait et les réussites accomplies.

8. Election du comité 2019/2020

Sophie Lhote	: présidente
Bézen Erkmen-Hong	: trésorière
Sabine de K van Vliet	: secrétaire, soutenue par Alix en cas de besoin
Membres réélus	: Alix de Dardel, Sandro Vecchio,
Nouveaux membres	: Svetlana Tsarkova, Marc Sluijs, Muriel Septa Berardet, Stéphanie Pittard, Ouissem Bennour, Roland Sutter.

Carla Tedesco reconduit son mandat de vérificatrice pour le prochain exercice et Caroline Vinzio-James se propose comme vérificatrice à ses côtés.

9. Divers :

- Cotisation : CHF 30.-/famille : elle reste identique
- Les parents présents demandent le fonctionnement des réunions parents-profs de 1^è et 2^è.

- Rappel des dates des réunions mensuelles du comité APECC :
4.11, 26.11 (APECC reçoit la FAPPO), 27.1, 16.3, 11.5

Rencontre avec la directrice : 19 novembre

La réunion se termine à 21h30, suivie d'un excellent apéritif convivial offert par Adalia durant lequel les discussions vont bon train.

PV pris et rédigé par Sabine de K van Vliet le 15 octobre 2018

Relecture Caroline Vinzio-James le 16 octobre 201

Approbation pour « affichage » en ligne lors de la réunion du comité du 29 octobre 2018